Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260702-DEL04JUIL2026-DE

SÉANCE du 2 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy – MEHAT Marie-Joëlle

Absents excusés : COLOMBET Frédéric (pouvoir à BREGER Guénaël)

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n°29 -2026

OBJET : Devis remplacement du treuil de désenfumage de la salle socioculturelle.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un treuil de désenfumage à la salle socioculturelle de fonctionne plus et que celui-ci est par conséquent à changer.

Deux entreprises ont été consultées.

ESSEMES SERVICES : 1025 € HT

FERRATE : 1094.80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise FERRATE pour un montant HT de 1094.80 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 3 juillet 2026

Et publication le 6 juillet 2026